



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONLET DU 21 SEPTEMBRE 2024**

*Convocation du 17 septembre 2024 par M. Philippe RITTER, premier adjoint pour le maire empêché*

***Etaient présents :*** Mmes et MM. Liliane CESANO, Laurent GARNIER, Roland MEYSSONNIER, Brigitte PERRIN, Daniel PICOT, Philippe RITTER, Jean-Yves ROUX, Raphaël SABY, Christine VALENTIN.

***Etait excusée :*** Mme Geneviève MONATTE-ALONZI, ayant donné pouvoir à M. Philippe RITTER

***Secrétaire de séance :*** M. Raphaël SABY a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

*Nombre de conseillers en exercice : 10*

*Nombre de conseillers présents : 9*

*Nombre de conseillers votants : 9*

*Nombre de pouvoirs : 1*

*Suffrages exprimés : 10*

*POUR : 10*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

**DELIBERATION 2024-33 – VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ADJOINTS AU MAIRE**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire au taux de 5,7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

*Le Maire certifie que la présente délibération  
a été déposée en Préfecture du Puy-en-Velay  
au titre du contrôle de légalité le :  
(voir date du timbre de la Préfecture)*

Pour copie certifiée conforme,  
le Maire,

Philippe RITTER

